

Mission de Maîtrise d'Œuvre – Système de Sécurité Incendie (SSI)

1. Objet de la mission

La présente mission a pour objet l'étude, la conception, le suivi de réalisation et la réception du Système de Sécurité Incendie (SSI) du collège Gabriel PAÏTA, conformément au Règlement de Sécurité ERP (Type R) et aux normes en vigueur. La mission couvre l'ensemble des phases : diagnostic, conception, rédaction des pièces techniques, assistance à la consultation, suivi d'exécution et réception.

2. Périmètre de la mission

La mission concerne l'ensemble des éléments du SSI :

- Détection automatique incendie ;
- Déclencheurs manuels ;
- Équipements d'alarme / BAAS ;
- CMSI ;
- Désenfumage et compartimentage ;
- Arrêts techniques ;
- Réseaux et équipements associés ;
- Dossier d'Identité du SSI (DI-SSI).

3. Décomposition détaillée des missions

➤ **Mission 1 — Diagnostic & Analyse réglementaire**

- Relevé complet de l'existant ;
- Analyse du règlement ERP applicable ;
- Vérification de la conformité des dispositifs existants ;
- Livrables : Rapport de diagnostic, schémas fonctionnels, préconisations.

➤ **Mission 2 — Définition du besoin de sécurité**

- Détermination du type de SSI ;
- Définition des ZD, ZA, ZMS ;
- Choix des niveaux d'automatisme ;
- Livrables : Diagramme fonctionnel, tableau des zones, notice SSI.

➤ **Mission 3 — Conception & Pièces Techniques**

- Élaboration des plans et schémas de principe ;
- Dimensionnement complet ;
- Rédaction du CCTP SSI ;
- Livrables : CCTP, plans DCE, estimation financière.

➤ **Mission 4 — Assistance à la consultation des entreprises**

- Préparation du DCE ;
- Réponses techniques ;
- Analyse des offres ;
- Livrables : Rapport d'analyse, avis technique.

➤ **Mission 5 — Direction et Suivi des Travaux**

- Réunions de chantier ;
- Contrôle de conformité ;
- Livrables : Comptes rendus, suivis techniques.

➤ **Mission 6 — Réception & Mise en service**

- Organisation et supervision des essais SSI ;

- Vérification du DI-SSI ;
- Livrables : PV de réception, PV d'essais, DI-SSI.

4. Obligations du maître d'œuvre SSI

- Respect des normes en vigueur ;
- Indépendance technique ;
- Devoir de conseil ;
- Garantie de cohérence du SSI.

5. Délais

- Pour les missions 1 à 3 : 2 mois ;
- Pour la mission 4 : 1 semaine ;
- Pour les missions 5 et 6 : durée des travaux.